

# COMMUNE DE DOURGNE CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 12 juin 2015, le Conseil Municipal de DOURGNE s'est réuni en mairie, Salle Gabriel Pujol, le 17 juin 2015 à 20H45, sous la présidence de M. Christian REY, maire.



## Compte rendu de la séance du 17 juin 2015



**Présents :** REY Christian, Maire,  
CARRIE Monique, TAILLIS Didier, IZAR Pascale, Adjoints,  
BOYER Jean-Daniel, COUGNAUD Dominique, TOURNIER Christiane, BAYSSETTE Alain,  
REY Gilberte, GAÏANI Didier, RABAUD Jean, MONTAGNÉ Alexandra, BODINIER  
Jacqueline, RIVALS Roselynn.

**Excusé :** Pierre AUDOIN (pouvoir à Jacqueline BODINIER).

**Secrétaire de séance :** Gilberte REY.



Le compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.



### 1. INSTALLATION CONSEILLER MUNICIPAL 20150617DL40

**5.1**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier remis en date du 10 juin 2015 par Monsieur Christian AUGÉ qui l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseiller Municipal.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet du Tarn en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Madame Roselynn RIVALS, suivante immédiate sur la liste « L'avenir autrement » dont faisait partie, Monsieur Christian AUGÉ lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

Le nouveau tableau du Conseil Municipal est annexé à la présente.

### TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM & PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	REY Christian	05/03/1954	30/03/2014	379
Premier adjoint	Mme	CARRIÉ Monique	16/06/1943	30/03/2014	379
Deuxième adjoint	M.	TAILLIS Didier	21/07/1944	30/03/2014	379
Troisième adjoint	Mme	IZAR Pascale	29/01/1975	30/03/2014	379

Conseiller	M.	BOYER Jean-Daniel	25/08/1953	30/03/2014	379
Conseiller	Mme	COUGNAUD Dominique	28/12/1953	30/03/2014	379
Conseiller	Mme	TOURNIER Christiane	17/02/1954	30/03/2014	379
Conseiller	M.	BAYSSETTE Alain	06/04/1956	30/03/2014	379
Conseiller	Mme	REY Gilberte	31/05/1956	30/03/2014	379
Conseiller	M.	GAÏANI Didier	24/01/1957	30/03/2014	379
Conseiller	M.	RABAUD Jean	18/05/1957	30/03/2014	379
Conseiller	Mme	MONTAGNÉ Alexandra	11/07/1980	30/03/2014	379
Conseiller	Mme	BODINIER Jacqueline	15/01/1944	30/03/2014	366
Conseiller	M.	AUDOIN Pierre	22/12/1958	30/03/2014	366
Conseiller	Mme	RIVALS Roselynn	18/12/1977	10/06/2015	366

Monsieur le Maire informe Mme RIVALS que son choix des commissions se fera ultérieurement, avant d'être validé par le Conseil Municipal.

## **2. FPIC : Répartition 2015 du reversement entre l'EPCI et ses communes membres**

**20150617DL41**

**7.6.2**

Vu l'article 144 de la loi de finances 2012 qui instaure un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal,

Ce mécanisme de péréquation appelé Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Vu la loi de finances 2015 et l'article L2336-5 du CGCT, il est proposé à l'ensemble intercommunal (à savoir la communauté de communes Sor et Agout et ses communes membres) trois modes de répartition :

- Conserver la répartition dite « de droit commun »
- Opter pour une répartition dérogatoire approuvée à la majorité des 2/3
- Opter pour une répartition dérogatoire dite libre. Pour cela des délibérations concordantes, prises avant le 30 juin 2015, de l'organe délibérant de l'EPCI statuant à la majorité des 2/3 et de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres à la majorité simple sont nécessaires.

Ainsi, si une commune vote contre, s'abstient de délibérer ou bien délibère après le 30 juin, la répartition libre ne pourra s'appliquer et se sera la répartition de droit commun qui s'appliquera.

La présente délibération a donc pour but de poser les principes de répartition du FPIC entre la CCSA et les communes membres.

Sur ces principes, la répartition proposée est « dérogatoire et libre » ; elle est présentée dans le tableau ci-dessous :

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ↳ Adopte la répartition dérogatoire libre du reversement estimé à 537 659€ pour 2015 au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), selon le tableau inséré ci-dessus.
- ↳ Impute la recette correspondante sur le crédit inscrit au budget 2015 de la commune imputation 7325.

**Attribution FPIC  
pour 2015 proposée**

<b>CC Sor et Agout</b>	<b>137 659,00 €</b>
AGUTS	4 412,00 €
ALGANS	3 228,00 €
APPELLE	1 664,00 €
BERTRE	1 791,00 €
CAMBON-LES-LAVAU	4 735,00 €
CAMBOUNET-SUR-LE-SOR	19 076,00 €
CUQ-TOULZA	11 524,00 €
DOURGNE	18 429,00 €
ESCOUSSENS	11 411,00 €
LACROISILLE	2 849,00 €
LAGARDIOLLE	4 784,00 €
LESCOUT	9 899,00 €
MASSAGUEL	8 769,00 €
MAURENS-SCOPONT	5 507,00 €
MOUZENS	3 151,00 €
PECHAUDIER	5 161,00 €
PUYLAURENS	50 856,00 €
SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES	12 101,00 €
SAINT-AVIT	5 566,00 €
SAINT-GERMAIN-DES-PRES	14 492,00 €
SAINT-SERNIN-LES-LAVAU	2 027,00 €
SAIX	63 900,00 €
SEMALENS	28 545,00 €
SOUAL	60 490,00 €
VERDALLE	18 776,00 €
VIVIERS-LES-MONTAGNES	26 857,00 €
<b>Total 26 communes</b>	<b>400 000,00 €</b>
<b>Total ensemble intercommunal</b>	<b>537 659,00 €</b>

Monsieur le Maire complète en précisant que l'enveloppe allouée aux EPCI devrait progresser tous les ans si la loi de finances ne modifie pas les règles.

Il ajoute que toutes les communes ont intérêt à valider cette répartition, plus favorable à tous.

Alain BAYSSETTE demande pourquoi certaines petites communes perçoivent plus que les autres. Monsieur le Maire lui répond que plusieurs critères entrent en considération pour la répartition, notamment le nombre d'habitants et le coefficient d'effort fiscal.

Didier GAÏANI demande ce qu'il en est de la dotation centre bourg perçue par la commune qui a perdu son statut de chef-lieu de canton. Monsieur le Maire lui répond qu'elle devrait être maintenu jusqu'en 2017.

### 3. QUESTIONS DIVERSES

- *Maison de santé* : Monsieur le Maire informe les élus que la CCSA délibèrera le 23 juin prochain pour la prise de compétence mais ne définira pas le lieu d'implantation.
- *Gendarmerie* : Jean RABAUD fait remarquer que le mur de clôture ne paraît pas avoir été repris et que son aspect n'est pas très esthétique. Monsieur le Maire indique que la caserne sera livrée le 30 juin 2015 et que les gendarmes y entreront le 7 juillet.  
Le permis de construire des logements devraient être déposés en juillet pour une livraison fin 2016.
- *Crèche* : La construction commencera comme prévu début 2016.
- *CCSA* : Didier GAÏANI rend compte de la commission communication à laquelle il a assisté : Un journal annuel sera édité. Un nouveau site internet sera créé. Une réflexion est engagée pour définir le nouveau nom de la communauté. Un séminaire à destination des élus est organisé le 2 juillet autour du projet de territoire. Une brochure de présentation de la CCSA (organigramme) sera éditée pour les communes.
- *Commission communication* : Didier GAÏANI rend compte de la réunion du 11 juin dernier.
  - Site internet : les informations collectées par les différents acteurs seront transmises à la secrétaire de mairie pour mise à jour du site. Le site sera étoffé au fil du temps.
  - Panneau affichage : les informations sont mises en ligne par le personnel administratif après validation des élus.
  - Bulletin municipal : Deux bulletins complets par an seront réalisés par un prestataire. Deux « Flash infos » réalisés par la mairie seront diffusés (1 après le budget, l'autre en fonction du besoin).
- *Fête St Stapin* : Alain BAYSSETTE informe qu'une dernière réunion d'organisation aura lieu début juillet.
- *Tennis* : Monsieur le Maire fait part qu'il ne pourra pas être présent au tournoi organisé le 20 juin. Pascale IZAR le représentera.
- *Travaux* :
  - Camping : Le portail est posé. Les travaux de peinture seront finis pour l'ouverture le 1<sup>er</sup> juillet.
  - En Galis : Les travaux d'extension du réseau d'assainissement ont débuté.
  - RD 12 : Une réunion est programmée le 18 juin avec le Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement de la traversée du village.
  - RD 85 : Les employés communaux ont nettoyés les bordures car le service n'est assuré que deux fois par an par le Conseil Départemental.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21h15.